

Grande Région : abattre quelques cloisons ne serait pas un Lux(e)

La coopération entre le Luxembourg et ses voisins émerge progressivement comme un « sujet politique » à part entière au sein de la Grande Région. Récemment, plusieurs sujets ont nourri l'actualité dans ce sens : une baisse tarifaire sur le rail pour les frontaliers résidant en Belgique a été annoncée en même temps que la construction d'un P+R, la question du cofinancement de nouvelles infrastructures de transport entre la France et le Luxembourg ressurgit 10 ans après l'arrivée du TGV Est – dernière « grande » réalisation commune –, les freins juridiques et fiscaux au télétravail font l'objet de discussions bilatérales, l'impact de la réforme fiscale sur certains ménages frontaliers a été mis en avant par les syndicats, poussant le gouvernement luxembourgeois à annoncer des aménagements. La liste n'est pas exhaustive.

Pour bien comprendre le contexte dans lequel ces sujets s'inscrivent, IDEA a soutenu, dans une étude récente⁽¹⁾, faire le point sur la nature des relations qu'entretient le Luxembourg avec ses territoires voisins, sous l'angle de la géographie économique. Une vue d'ensemble s'impose...

Une aire d'influence de près de 2 millions d'habitants

Il ressort notamment de cette étude que l'interdépendance entre les territoires frontaliers se renforce et que l'aire d'influence du Luxembourg en tant que « centre » économique continue de s'élargir, formant une « métropole » frontalière de près de 2 millions d'habitants. Dans un mouvement de « métropolisation », le « centre » attire les actifs qualifiés, les activités économiques à forte valeur ajoutée mais fait face, entre autres conséquences négatives, à une hausse des prix immobiliers, à des difficultés de recrutement ou encore à une saturation de ses infrastructures. Les territoires environnants (ou « périphériques ») attirent quant à eux de nouveaux résidents désireux d'accéder à un foncier plus abordable et qui contribuent au développement d'une économie tournée vers les services à la personne.

Des aubaines et des risques partagés

Ce schéma de développement est à certains égards une « aubaine partagée » par

le Luxembourg et ses voisins, mais il n'est pas sans risques. Le tableau ci-dessous tente de dresser un portrait des aspects positifs et négatifs.

Aspects positifs & opportunités, aspects négatifs & risques liés à l'intégration croissante pour les territoires de l'aire métropolitaine transfrontalière de Luxembourg

	Pour les territoires frontaliers	Pour le Luxembourg
Aspects positifs et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Regain démographique • Revenus en provenance de l'étranger et augmentation du pouvoir d'achat local, avec effets d'entraînement sur le tissu économique local • Développement de l'économie présentielle (services à la personne, commerce, immobilier ...) et des activités plus intensives en foncier • Image dynamique pour des territoires qui ont trouvé des relais de croissance • Débouchés pour les jeunes diplômés • Plus grande ouverture internationale, maîtrise des langues 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de « décompression » du marché du logement : baisse relative de la pression immobilière et foncière • Facilité de recours à une main-d'œuvre qualifiée localisée dans un bassin d'emploi de proximité • Moindres dépenses publiques en infrastructures de formation, d'éducation, de soins, équipements publics locaux • Pays identifié comme étant plus ouvert, situé au cœur d'une « métropole » permettant d'être compétitif à l'échelle européenne • Main-d'œuvre plus diversifiée
Aspects négatifs et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des prix de l'immobilier (possibles relégation des ménages les moins aisés et ressentiment à l'égard des frontaliers) • Inégalités de revenus et d'accès au logement • Dépendance croissante à un facteur de développement exogène • Faible attractivité relative pour les entreprises tertiaires à forte valeur ajoutée ou les centres de décisions • Charges publiques (formation, éducation soins, équipements divers) et rentrées fiscales faibles en comparaison à la densité d'actifs • Niveaux d'exigence plus élevés de certains frontaliers vis-à-vis des services publics locaux (crèches, etc.) • Image de régions se reposant sur la seule proximité du Luxembourg et n'ayant pas de ressources de développement endogènes • Saturation des infrastructures de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance croissante à une population active extérieure qui nécessite des efforts d'attractivité • Coût d'opportunité (masse salariale et transferts sociaux présents et futurs reversés à l'extérieur) • Risques liés à l'éloignement des actifs (embouteillages, stress, absentéisme, ...) • Ségrégation spatiale liée à la pression foncière, risque de relégation des classes sociales moins aisées, sentiment de déclassement • Risque de ressentiment entre population résidente et population non résidente • Image du pays comme profitant de l'aubaine de la présence d'actifs dans les régions frontalières : nécessité de donner davantage de gages de coopération • Saturation des infrastructures de transport et investissements publics accrus

Source : Fondation IDEA a.s.b.l., Idée du mois n° 17

Des chercheurs du Luxembourg Institute of Socio Economic Research (LISER) ont par ailleurs mis en avant le fait que l'accroissement de la mobilité transfrontalière facilitée par l'ouverture des frontières n'a pas permis une convergence économique et sociale des différents territoires, qui voient au contraire leur trajectoire de spécialisation se renforcer, notamment en raison d'effets frontières persistants (différences de fiscalité, de droit du travail, des niveaux de rémunération, des prix du logement, etc.)⁽²⁾. A terme et en l'absence de mesures ciblées, cela pourrait mener à des tensions sociales entre résidents et non-résidents, entre frontaliers et non-frontaliers, voire favoriser les velléités de remise en cause de l'intégration européenne.

Quelle gouvernance à l'échelle de cette « métropole » ?

Le périmètre des territoires concernés par cette intégration renforcée est plus restreint que l'ensemble de la Grande Région, mais dépasse de 30 à 50 km les frontières luxembourgeoises. Il ne correspond *a priori* à aucune échelle de gouvernance existante. La recherche d'un cadre de coopération suffisamment souple mais permettant de réunir tous les acteurs compétents dans les domaines attendus (transport, logement, fiscalité, formation, éducation, santé, tourisme, culture, etc.) relève du défi et il est peu vraisemblable que toutes les décisions échappent aux cadres de coopération « classiques » (Etat à Etat, Etat à Région/Land, Sommet de la Grande Région, réseaux de villes, etc.). Néanmoins, ce territoire qui concentre la plupart des échanges transfrontaliers gagnerait à faire l'objet d'un suivi particulier ainsi que d'expérimentations de nouvelles formes de coopération transfrontalière.

Mettre en exergue la « valeur ajoutée grand-régionale »

Pour que la Grande Région devienne un espace de prospérité partagée à moyen

L'un des défis qui se pose est celui de la recherche de « valeur ajoutée grand-régionale » : quels sont les domaines et les projets qui méritent d'être soutenus à l'échelle de la Grande Région et qui permettraient de dégager davantage de valeur ajoutée que si ces projets étaient développés séparément à l'échelle de leur pays ou de leur région respective ?

et long terme, il est également nécessaire d'aller plus loin que les politiques visant à fluidifier et accélérer la mobilité, certes indispensables, mais également insuffisantes.

Concernant le développement économique, l'un des défis qui se pose est celui de la recherche de « valeur ajoutée grand-régionale » : quels sont les domaines et les projets qui méritent d'être soutenus à l'échelle de la Grande Région et qui permettraient de dégager davantage de valeur ajoutée que si ces projets étaient développés séparément à l'échelle de leur pays ou de leur région respective ?

Le programme *INTERREG VA Grande Région* procède de cette logique. Il permet aux « membres » de la Grande Région de sélectionner des projets de coopération dans quatre domaines prioritaires et prédéfinis de manière commune : marché du travail, formation, mobilité (axe 1), environnement et cadre de vie (axe 2), amélioration des conditions de vie (axe 3), compétitivité et attractivité (axe 4) pour les soutenir financièrement, à condition qu'ils présentent une forme de « valeur ajoutée grand-régionale ». Néanmoins, force est de constater que le programme reste confidentiel dans les moyens qui lui sont attribués : 140 millions EUR (issus uniquement de la Commission européenne, via le FEDER) pour une période de 7 ans, soit moins de 0,006 % du PIB de la Grande Région chaque année. Il est difficile d'en attendre un véritable effet de levier

financier sur l'investissement stratégique, même si les bénéfices qui découlent des échanges de bonnes pratiques et de la création de réseaux d'acteurs ne doivent pas être sous-estimés.

Entre aménagement du territoire, cohésion et développement économique, la capacité des acteurs à décloisonner leur « territoire de référence » sera sans doute l'une des clés de la consolidation de la Grande Région.



Vincent Hein
Economiste

Fondation IDEA asbl



Ce territoire qui concentre la plupart des échanges transfrontaliers gagnerait à faire l'objet d'un suivi particulier ainsi que d'expérimentations de nouvelles formes de coopération transfrontalière.

- (1) Fondation IDEA asbl, *Idée du Mois* n° 17, *Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg- Grande Région : je t'aime, moi non plus*, décembre 2016.
- (2) Durand F. (LISER), Decoville A. (LISER), Knippschild R. (IOER), *Everything all right at the internal EU borders? The ambivalent effects of cross-border integration and the rise of Euroscepticism*, présentation dans le cadre de la conférence de l'Association for Borderland Studies, 2016.

CIE et PIB par habitant dans l'UE

La Consommation Individuelle Effective (CIE)⁽¹⁾ est un indicateur du niveau de bien-être matériel des ménages. Basée sur les estimations préliminaires pour l'année 2016, la CIE par habitant exprimée en Standards de Pouvoir d'Achat (SPA)⁽²⁾ s'est échelonnée, parmi les États membres, de 53 % à 132 % de la moyenne de l'Union européenne (UE). Dix États membres ont enregistré une CIE par habitant supérieure à la moyenne de l'UE en 2016. Le niveau le plus élevé de l'UE a été relevé au Luxembourg, à 32 % au-dessus de la moyenne de l'UE. L'Allemagne et l'Autriche se situaient à environ 20 % au-dessus de la moyenne ; le Royaume-Uni, le Danemark, la Finlande, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède ont enregistré tous des niveaux compris entre 10 % et 15 % au-dessus de la moyenne de l'UE. Dans 12 États membres, la CIE par habitant était comprise entre la moyenne de l'UE et 25 % au-dessous de celle-ci. En Irlande, en Italie ainsi qu'à Chypre, les niveaux étaient inférieurs de 10 % ou moins à la moyenne de l'UE, tandis qu'en Espagne, en Lituanie, au Portugal et à Malte, ils se situaient entre 10 % et 20 % en dessous. La République tchèque, la Grèce, la Slovaquie, la Pologne et la Slovaquie étaient comprises entre 20 % et 25 % en dessous de la moyenne. Six États membres ont enregistré une CIE par habitant inférieure de quelque 30 % ou plus à la moyenne de l'UE. L'Estonie, la Lettonie, la Hongrie et la Roumanie se situaient dans une fourchette allant d'environ 30 % à 40 % en dessous, alors que la Croatie avait une CIE par habitant inférieure d'un peu plus de 40 % à la moyenne de l'UE et que la Bulgarie se trouvait à 53 % au-dessous.

Le PIB par habitant compris entre 48 % et 267 % de la moyenne de l'UE

En 2016, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant exprimé en SPA s'échelonnait de 48 % de la moyenne de l'UE en Bulgarie à 267 % au Luxembourg⁽³⁾. Onze États membres ont enregistré un PIB par habitant supérieur à la moyenne de l'UE en 2016.

CIE et PIB par habitant en SPA en 2016, UE = 100

	CIE/habitant	PIB/habitant
UE	100	100
Zone euro	105	106
Luxembourg	132	267
Allemagne	122	123
Belgique	113	118
France	111	105

(1) La CIE est constituée de biens et services effectivement consommés par les individus, indépendamment du fait que ces biens et services aient été achetés et payés par les ménages, par l'État ou par des institutions sans but lucratif. Dans les comparaisons internationales de la consommation en volume, la CIE est souvent considérée comme la mesure préférable, car elle n'est pas influencée par le fait que l'organisation de certains services importants consommés par les ménages, comme les services de santé et d'éducation, diffère beaucoup selon les pays.

(2) Le SPA est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet donc d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix de base et les données de comptabilité nationale ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre pays ayant des indices d'une valeur proche doivent être interprétées avec prudence.

(3) Le niveau élevé du PIB par habitant au Luxembourg s'explique en partie par la proportion importante des travailleurs frontaliers dans l'emploi total. S'ils contribuent au PIB, ces travailleurs ne sont pas considérés comme faisant partie de la population résidente, utilisée pour calculer le PIB par habitant.

Source : Eurostat, Communiqué de presse *Premières estimations pour l'année 2016 – La consommation par habitant a varié plus que du simple au double selon les États membres de l'UE – Rapport de près de un à six pour le PIB par habitant*, n° 91/2017 du 13 juin 2017.

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Population de l'UE : près de 512 millions d'habitants

Au 1^{er} janvier 2017, la population de l'Union européenne (UE) était estimée à 511,8 millions de résidents (510,3 millions au 1^{er} janvier 2016). Au cours de l'année 2016, autant de naissances que de décès ont été enregistrés dans l'UE (5,1 millions), ce qui signifie que la variation naturelle de la population de l'UE a été neutre. La variation démographique (positive, avec 1,5 million d'habitants supplémentaires) est donc due à l'apport du solde migratoire.

Avec 82,8 millions de résidents (soit 16,2 % de la population totale de l'UE au 1^{er} janvier 2017), l'Allemagne est l'État membre de l'UE le plus peuplé, devant la France (67,0 millions, soit 13,1 %), le Royaume-Uni (65,8 millions, soit 12,9 %), l'Italie (60,6 millions, soit 11,8 %), l'Espagne (46,5 millions, soit 9,1 %) et la Pologne (38,0 millions, soit 7,4 %).

La plus forte croissance démographique a été observée au Luxembourg (+ 19,8 pour 1.000 résidents), devant la Suède (+ 14,5 ‰), Malte (+ 13,8 ‰), l'Irlande (+ 10,6 ‰), l'Autriche (+ 9,5 ‰), l'Allemagne et Chypre (+ 7,6 ‰ chacun), le Danemark (+ 7,2 ‰), le Royaume-Uni (+ 6,5 ‰) et les Pays-Bas (+ 6,0 ‰). À l'opposé, la plus forte baisse a été enregistrée en Lituanie (- 14,2 ‰), suivie par la Lettonie (- 9,6 ‰), la Croatie (- 8,7 ‰), la Bulgarie (- 7,3 ‰) et la Roumanie (- 6,2 ‰).

Au total, la population de l'UE s'est accrue de 1,5 million de personnes (+ 3,0 ‰) au cours de l'année 2016.

Source : Eurostat, Communiqué de presse *Premières estimations de la population – La population de l'UE en hausse à près de 512 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2017 – Augmentation liée à l'apport migratoire*, n° 110/2017 du 10 juillet 2017.

<http://ec.europa.eu/eurostat>

BC LUX
ACCOUNTING – TAX – SALARIES

Bureau Comptable Luxembourgeois S.A.

53, route d'Arlon

L-8410 Steinfort

T. : (+352) 39 53 99 1

info@bclux.lu

www.bclux.lu

Les niveaux des prix à la consommation dans l'UE

En 2016, les niveaux des prix des services et biens de consommation ont présenté de fortes disparités dans l'Union européenne (UE). Le Danemark (139 % de la moyenne de l'UE) affichait le niveau de prix le plus élevé, suivi de l'Irlande (125 %), du Luxembourg ainsi que de la Suède (124 % chacun), de la Finlande et du Royaume-Uni (121 % chacun). À l'autre extrémité de l'échelle, le niveau de prix le plus bas a été relevé en Bulgarie (48 %), alors que la Pologne (53 %) et la Roumanie (52 %) se situaient à quelque 50 % de la moyenne.

Indices du niveau des prix des services et biens de consommation, 2016 (UE = 100)

	Total	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées et tabac	Articles d'habillement	Véhicules personnels	Electronique grand public	Restauration et hôtellerie
UE	100	100	100	100	100	100	100
Luxembourg	124	121	90	105	99	100	111
Allemagne	104	106	95	103	99	98	109
Belgique	109	112	102	112	104	106	117
France	108	112	104	104	104	112	117

Source : Eurostat, Communiqué de presse *Niveaux des prix à la consommation en 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les Etats membres de l'UE – Ecart les plus marqués pour Restaurants & hôtels et Alcool & tabac*, n° 95/2017 du 15 juin 2017.
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Dettes publiques dans l'UE : en hausse à 84,1 % du PIB au 1^{er} trimestre 2017

À la fin du 1^{er} trimestre 2017, le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est établi à 89,5 % dans la zone euro (ZE19) contre 89,2 % à la fin du 4^e trimestre 2016. Dans l'UE28, le ratio a également augmenté, passant de 83,6 % à 84,1 %. Par rapport au 1^{er} trimestre 2016, le ratio de la dette publique par rapport au PIB a baissé dans la zone euro (de 91,2% à 89,5%) ainsi que dans l'UE28 (de 84,3% à 84,1%).

À la fin du 1^{er} trimestre 2017, les titres de créances ont représenté 80,1% de la dette publique de la zone euro et 81,3 % de celle de l'UE28, les crédits respectivement 16,9 % et 14,7 %, le numéraire et dépôts 3,0 % et 4,0 %, et la part des prêts intergouvernementaux dans le PIB 2,1% et 1,6 %.

Les ratios les plus élevés de la dette publique par rapport au PIB à la fin du 1^{er} trimestre 2017 ont été enregistrés en Grèce (176,2 %), en Italie (134,7 %) ainsi qu'au Portugal (130,5 %), et les plus faibles en Estonie (9,2 %), au Luxembourg (23,0 %) et en Bulgarie (28,6 %).

Dettes publiques par État membre, 1^{er} trimestre 2017

	Dettes brutes des administrations publiques		Composantes de la dette publique, en % du PIB			Prêts intergouvernementaux % du PIB
	Millions EUR	% du PIB	Numéraire et dépôts	Titres de créances	Crédits	
ZE19	9.696.067	89,5	2,7	71,7	15,1	2,1
U28	12.481.520	84,1	3,4	68,3	12,4	1,6
Luxembourg	12.625	23,0	0,5	15,0	7,5	1,1
Allemagne	2.114.849	66,9	0,4	48,7	17,7	2,1
Belgique	458.778	107,7	0,3	88,5	18,9	2,0
France	2.209.768	98,7	1,5	84,3	12,9	2,2

Source : Eurostat, Communiqué de presse *euroindicateurs, Premier trimestre 2017 par rapport au quatrième trimestre 2016 – La dette publique en hausse à 89,5 % du PIB dans la zone euro – En hausse à 84,1 % du PIB dans l'UE28*, n° 118/2017 du 20 juillet 2017.
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Conférence interrégionale Opportunités de la digitalisation dans l'artisanat de la Grande Région

28.09.2017 (10h00 à 16h30) à la Chambre des Métiers du Luxembourg

Drones, imprimante 3D, Lunettes-« Réalité-Virtuelle » et médias sociaux sont les nouveaux « outils » de l'artisanat. Le terme de « digitalisation » est présent partout et l'artisanat intègre de plus en plus le numérique. Au sein de nombreuses entreprises ces nouveaux développements commencent à influencer durablement les processus de travail et d'apprentissage. Le développement de nouvelles compétences est une préoccupation majeure dans ce contexte.

CONFÉRENCE À VALEUR AJOUTÉE AUTOUR DE BONNES PRATIQUES

La conférence *Opportunités de la digitalisation dans l'artisanat* du 28.09.2017 à la Chambre des Métiers du Luxembourg a comme objectif de donner une vue d'ensemble aux chefs d'entreprise et décideurs des défis actuels de la digitalisation pour les activités artisanales traditionnelles : utilisation de nouvelles technologies digitales de production et d'automatisation ; optimisation et numérisation des processus opérationnels dans l'entreprise ; développement continu de nouveaux modèles d'affaires ; utilisation de la technologie de numérisation dans l'information et la communication par une mise en réseau intelligente des processus et de la communication...

Des experts de la digitalisation dans l'artisanat et des chefs d'entreprise du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, de Wallonie et de la Région Grand Est présenteront leurs expériences, stratégies, recommandations et projets concrets. Ici, l'accent sera placé sur une « analyse pratique des besoins en termes de digitalisation » dans l'entreprise et sur une digitalisation des procédures « dans une perspective clients ».

Sachant que les nouvelles exigences de la digitalisation avec lesquelles le monde du travail se voit confronté influenceront

fortement à l'avenir les besoins en compétences des entreprises, la demande de salariés qualifiés subira un changement radical. Ainsi, la digitalisation aura également une influence directe sur les formations en alternance, les profils des métiers et les formes d'apprentissage. Plusieurs bonnes pratiques sur l'apprentissage sur la base d'outils digitaux au sein du processus de travail ainsi que la transformation numérique dans la formation professionnelle initiale et continue seront présentées.

Un panel de discussion sur les *Futures évolutions des compétences digitales dans l'artisanat* va clôturer l'événement.

Programme détaillé et inscriptions :

www.cdm.lu

Lieu : Chambre des Métiers Luxembourg 2, circuit de la Foire internationale L-1347 Luxembourg

Contact (Information) :

carole.lemmer@cdm.lu

(Tél : (352) 42 67 67-221)

Organisation : Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM), Chambre des Métiers du Luxembourg, Kompetenzzentrum Digitales Handwerk Koblenz, Luxinnovation. En coopération avec la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région, du Comité économique et social de la Grande Région et Digital Lëtzebuerg.

PRISE DE POSITION CICM : L'ARTISANAT EN GRANDE REGION, LA DIGITALISATION ET LES ENTREPRISES DU FUTUR

Avec 170.000 entreprises, 700.000 employés et 50.000 apprentis, les entreprises artisanales réunies au sein du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) constituent un facteur économique puissant, générateur de nombreux emplois. Une prise de position détaillée concernant la digitalisation a été adoptée lors de l'assemblée générale du CICM, qui s'est tenue en juin au Luxembourg. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du Luxembourg, Nicolas Schmit, invité d'honneur de l'assemblée générale, a présenté à cette occasion ses réflexions sur le thème *Numérisation et monde du travail de demain*.

Le CICM salue l'initiative de la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région ainsi que du Comité économique et social de la Grande Région de donner une nouvelle impulsion pour favoriser une mutation numérique rapide ainsi que le développement des compétences et de la mobilité en Grande Région.

L'artisanat, acteur et concepteur du processus de numérisation

L'artisanat en Grande Région relève les



De g. à dr. : **Anne Back** (directeur Développement économique, CMA Moselle), **Florence Jacquy** (gérante, GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région), **Dr Matthias Schwalbach** (Geschäftsführer, HwK Trier), **Christiane Weidenhaupt** (secrétaire générale, Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR)), **Philippe Ledent** (vice-président, UCM ; vice-président, CICM, et vice-président, CESGR), **Liliane Lind** (présidente, CMA Moselle, et vice-présidente, CICM), **Dominique Klein** (secrétaire général, CMA Moselle et CRMA Grand Est), **Bernd Wegner** (président, HwK Saarland, et vice-président, CICM), **Tom Wirion** (directeur général, CdM Luxembourg); **Tom Oberweis** (président, CdM Luxembourg, et vice-président, CICM), **Nicolas Schmit** (ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire), **Rudi Müller** (président, HwK Trier, et président, CICM), **Axel Bettendorf** (Hauptgeschäftsführer, HwK Trier), **Anja Obermann** (Hauptgeschäftsführerin, HwK Rheinhessen), **Ralf Hellrich** (Hauptgeschäftsführer, HwK Pfalz), **Dr Bernward Eckgold** (Geschäftsführer, HwK Koblenz), **Marc Gross** (coordinateur Affaires publiques, CdM du Luxembourg, et secrétaire général, CICM), **Marc-Alexandre Legrain** (membre UCM).

défis posés par la numérisation croissante des processus de production de valeur ajoutée, des structures de marchés, du monde du travail et de la culture de communication sociale. La mutation numérique fait son apparition dans tous les domaines de l'artisanat – que ce soit dans les métiers de la construction, du second œuvre, dans le secteur commercial ou privé, dans le domaine de l'automobile, de l'alimentaire ou encore de la santé. Outre de nouveaux outils intéressants, la numérisation permet d'optimiser le fonctionnement de l'entreprise, les processus de production de valeur ajoutée et de marchés ainsi que le développement de ses propres modèles d'affaires.

Dans tous les métiers de l'artisanat en Grande Région on trouve des exemples spectaculaires de solutions de digitalisation innovantes, le degré de numérisation dépendant des structures de production et de marchés.

Afin que les entreprises puissent bénéficier au mieux du potentiel offert par la numérisation un cadre politique adéquat doit être mis en place.

C'est la raison pour laquelle l'artisanat de la Grande Région s'est accordé sur une prise de position sur le thème de la digitalisation.

Les cadres politique et juridique doivent concorder

Le CICM exige la garantie d'un accès équitable aux flux de données, en croissance exponentielle du fait du développement de la numérisation. Il n'est pas acceptable que les constructeurs automobiles, par exemple, exercent un monopole sur ces données, bénéficiant dès lors, au sein de l'activité principale de certains corps de métiers, comme notamment les métiers de l'automobile, d'un accès direct aux usagers. Outre les métiers de l'automobile, d'autres domaines sont également fortement touchés par ce phénomène, comme par exemple le Smart Home pour les données électrotechniques ou encore les données relatives aux soins du eHealth pour les métiers de la santé.

Le CICM demande en outre une mise en place globale plus rapide des réseaux à haut débit, tout particulièrement en Grande Région, largement rurale.

Les entreprises artisanales ont besoin de conditions de concurrence équitables en matière de réglementation du droit du travail, de protection sociale et de protection du consommateur, en vigueur dans l'économie de plateformes (« Ubérisation »). Ces prestations de services doivent satisfaire les normes juridiques des activités de

l'artisanat. Des plateformes de médiation toujours nouvelles favorisent une tendance croissante à l'indépendance par la création de micro entreprises. Ces indépendants – qui très souvent ne bénéficient d'aucune assurance vieillesse – entrent alors en concurrence avec des entreprises artisanales traditionnelles qui payent des cotisations sociales pour leurs salariés, avec des structures de coût et des conditions de concurrence respectivement très différentes.

La numérisation doit être largement introduite dans le cursus scolaire : de l'infrastructure correspondante en passant par les nouveaux formats numériques de transmission du savoir jusqu'aux compétences des enseignants. Le domaine de la formation professionnelle a de fait reconnu les signes du temps, compte tenu de l'évolution continue des ordonnances de formation et du brevet de maîtrise artisanale. Les nouvelles technologies peuvent, ici tout particulièrement, être mises en œuvre dans le processus de qualification, comme en témoignent l'*e-learning* ou le *mobile learning*. Le CICM reste cependant conscient de la nécessité de faire progresser la digitalisation dans les centres de formation professionnelle.

Artisanat et monde du travail 4.0

Le débat actuel porte sur les options d'actions concrètes et les défis à relever dans les entreprises du futur dans l'ère du numérique et de la mondialisation, notamment sur la prise en compte des aspects spécifiques à l'artisanat.

D'une part, le chef d'entreprise pense que la numérisation et la connexion lui permettront de rendre le fonctionnement de son entreprise plus efficace et plus

productif et, d'autre part, le salarié voit la possibilité de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Toutefois, le CICM fait remarquer que ce n'est pas dans l'artisanat, mais plutôt dans l'industrie, le commerce et les services que des gains de flexibilisation sont possibles. En effet, malgré la numérisation dans l'artisanat, la proximité et la relation personnalisée de l'entreprise avec ses clients est considérée comme

un élément fondamental de la prestation de services. Un travail mobile n'est donc guère réalisable. Il est certain que les instruments réglementaires actuellement discutés pèsent disproportionnellement sur l'artisanat en raison de ses structures, souvent de petite taille, et de la nécessité de réaliser le travail sur site (par exemple, des travaux sur des chantiers externes sont souvent réalisés en commun ou donnent lieu à des travaux complémentaires effectués en collaboration avec d'autres corps de métier).

Même si le besoin de concilier vie professionnelle, familiale et privée est une question importante dans l'artisanat, le CICM insiste sur la nécessité de trouver des solutions individuelles sur mesure permettant de tenir compte aussi bien des intérêts de l'entreprise que de ses salariés.

D'une façon générale, le CICM est favorable à une plus grande flexibilisation du temps de travail dans la limite de ce que permettent les législations nationales du travail. Il faudrait donc que le débat sur la digitalisation soit mené de manière à ce que la compétitivité ne soit pas restreinte et que la réglementation du temps de travail soit convenablement adaptée aux besoins du monde de l'artisanat digital.

Programme résumé

10:00

Allocutions de bienvenue

Tom Oberweis – Président – Chambre des Métiers du Luxembourg
Rudi Müller – Président - CICM

Digitalisation – Sujet-clé en Grande Région

Corinne Cahen – Ministre à la Grande Région – Présidente du Sommet de la GR

10:30

Keynote –

La voie vers la stratégie de digitalisation dans l'entreprise artisanale

Walter Pirk – Heinz-Piest-Institut für Handwerkstechnik – Hannover

11:00

Bonnes pratiques en Grande Région #1

11:45

Challenge BIM (Building Information Modelling) Opportunités pour le secteur de la construction

Stefan Kaufmann – TU München – München

13:00

Lunch-Bufferet

14:00

Keynote – Digitalisez les processus en partant des besoins du client !

Christoph Krause – Kompetenzzentrum Digitales Handwerk – Koblenz

14:30

Bonnes pratiques en Grande Région #2

15:30

Panel de discussion Futures évolutions des compétences digitales dans l'artisanat

avec la participation de Nicolas Sschmit – Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire – Luxembourg

16:30

Conclusions

Présentation : Christophe Langenbrink – Journaliste

Traduction simultanée en langue française et allemande



Marc Gross

Secrétaire général

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Page Internet du CICM : www.artisanat-gr.eu

Prise de position CICM téléchargeable :
<http://www.cdm.lu/download/8716/prise-de-position-cicm-digitalisation-et-artisanat-gr-16-06-2017-fr-final.pdf>

Article de presse :
<http://www.cdm.lu/news/fiche/2017/06/artisanat-en-grande-region-digitalisation-et-entreprises-du-futur>

Les Chambres de Commerce

Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél : (352) 42 39 39-1
Fax : (352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
www.cc.lu

Allemagne

Industrie und Handelskammer Trier

Herzogenbuscher Straße 12
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 97 77-0
E-mail : service@trier.ihk.de
www.ihk-trier.de

Industrie und Handelskammer Saarland

Franz-Josef-Röder-Straße 9
D-66119 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 95 20-0
E-mail : info@saarland.ihk.de
www.saarland.ihk.de

Industrie und Handelskammer für die Pfalz

Ludwigplatz 2-4
D-67059 Ludwigshafen
Tél : 49 (0)621 59 04-0
E-mail : info@pfalz.ihk24.de
www.pfalz.ihk24.de

Industrie und Handelskammer für Rheinhessen

Schillerplatz 7
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 262-0
E-mail : service@rheinessen.ihk24.de
www.rheinessen.ihk24.de

Industrie und Handelskammer Koblenz

Schlossstraße 2
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 106-0
E-mail : service@koblenz.ihk.de
www.ihk-koblenz.de

Belgique

Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge

1, Grand'Rue
B-6800 Libramont
Tél : 32 (0)61 29 30 40
E-mail : info@ccilb.be
www.ccilb.be

Chambre de Commerce et d'Industrie Liège-Verviers-Namur

(Stade du Standard de Liège)
2, rue de la Centrale
B-4000 Liège (Sclessin)
Tél : 32 (0)4 341 91 91
www.ccilvn.be

Industrie und Handelskammer Eupen-Malmedy-St-Vith

Herbesthaler Straße 1A
B-4700 Eupen
Tél : 32 (0)87 55 59 63
E-mail : info@ihk-eupen.be
www.ihk-eupen.be

France

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Territoriale de la Moselle

10/12, avenue Foch
B.P. 70330
F-57016 Metz Cedex
Tél : 33 (0)3 87 52 31 00
www.moselle.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle

53, rue Stanislas
CS 24226
F-54000 Nancy
Tél : 33 (0)3 83 37 54 54
www.nancy.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse

Parc Bradfer
6, rue Antoine Durenne
F-55014 Bar-le-Duc Cedex
Tél : 33 (0)3 29 76 83 00
www.meuse.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

10, rue Claude Gelée
F-88026 Epinal Cedex
Tél : 33 (0)3 29 33 88 88
www.vosges.cci.fr

Les Chambres des Métiers

Luxembourg

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

2, circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Adresse postale :
B.P. 1604 • L-1016 Luxembourg
Tél : (352) 42 67 67-1
www.cdm.lu

Allemagne

Handwerkskammer Trier

Loebstraße 18
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 207-0
www.hwk-trier.de

Handwerkskammer des Saarlandes

Hohenzollernstraße 47-49
D-66117 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 5809-0
www.hwk-saarland.de

Handwerkskammer Rheinhessen

Dagobertstraße 2
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 9992-0
www.hwk.de

Handwerkskammer Koblenz

Friedrich-Ebert-Ring 33
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 398-0
www.hwk-koblenz.de

Handwerkskammer der Pfalz

Am Altenhof 15
D-67655 Kaiserslautern
Tél : 49 (0)631 3677-0
www.hwk-pfalz.de

Belgique

Union des Classes Moyennes (UCM)

Site des indépendants, PME et chefs d'entreprise

Guichet d'entreprises
www.ucm.be

France

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle Metz

Pôle des Métiers de Metz
5, boulevard de la Défense
CP 97803
F-57078 Metz Cedex 3
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00
www.cma-moselle.fr

Thionville

Pôle des Métiers de Thionville
10, allée de la Terrasse
F-57100 Thionville
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Forbach

Pôle des Métiers de Forbach
1, rue Camille Weiss
F-57600 Forbach
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarrebourg

Espace Conseil de Sarrebourg
ZAC Les Terrasses de la Sarre
5, Terrasse Bretagne
F-57400 Sarrebourg
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarreguemines

Espace Conseil de Sarreguemines
Centre d'affaires de la Pointe Rouge
310, rue de la Montagne
F-57200 Sarreguemines
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

Maison des Métiers
4, rue de la Vologne
F-54524 Laxou Cedex
Tél : 33 (0)3 83 95 60 60
www.cma-nancy.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse

Route du Pont Dammarie - Les Roises
F-55000 Savonnières-devant-Bar
Tél : 33 (0)3 29 79 20 11

Antenne

4, rue de Rû
F-55100 Verdun
Tél : 33 (0)3 29 84 60 07
www.cma-meuse.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise
22, rue Léo Valentin/Zone de la Voivre
F-88000 Epinal
Tél : 33 (0)3 29 69 55 55
www.cma-vosges.fr

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine (CRMA)

WTC - 2, rue Augustin Fresnel
F-57082 Metz Cedex 3
Tél : 33 (0)3 87 20 36 80
www.crma-grandest.fr